Le projet de soins

L.BOUKERROU CSPM Cesap Pôle Val de marne
lboukerrou@cesap.asso.fr

Plan de l'intervention

- Le projet de soins
- La RBPP sur les Attentes de la personne et le projet personnalisé
- La négociation
- L'alliance
- L'alliance thérapeutique
- La réunion de synthèse
- Le contrat de soins
- La temporalité
- Les transmissions

Le projet de soins

- Différents types de projets
- Projet de vie ou personnalisé ou individualisé
- Projet de soins
- Projet professionnel
- Projet de service
- Projet d'établissements...

Le projet de soins

Le Projet de soin personnalisé:

« … qualifie la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie/accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles. Cette démarche est qualifiée de dynamique dans la mesure où elle tente de trouver un équilibre entre différentes sources de tensions (par exemple entre les personnes et/ou leur entourage et les professionnels qui ne partagent pas automatiquement la même analyse de la situation ou les mêmes objectifs.) »

ANESM, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, *Les attentes de la personne et le projet personnalisé, chap.I.1.3, p. 15*

Le projet de soins

- La négociation est la recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs, dans un temps limité.

- Cette recherche d'accord implique la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles.

En pratique...

- Pouvez-vous nous décrire une situation où vous avez participé à la mise en œuvre d'un projet de soins?

- Pouvez-vous identifier les différentes étapes d'un projet de soins?

La RBPP sur les Attentes de la personne et le projet personnalisé

Du point de vue de l'Anesm

L'ANESM, l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Créée en 2007, l'ANESM a pour mission principale de développer une culture de la « bientraitance » dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Pour cela, l'agence valide, actualise ou, le cas échéant, élabore des références, des procédures et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Elle en assure ensuite la valorisation et la diffusion afin de promouvoir toute action d'amélioration de la qualité des prestations délivrées dans le domaine social et médico-social.
- Ces documents sont une base sur laquelle les établissements et services s'appuieront en vue de leur évaluation interne.

Projet personnalisé et bientraitance

- La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé se <u>réfère directement</u> à la recommandation cadre sur la bientraitance et s'inscrit dans les principes de la loi du 2 janvier 2002

RBPP de l'Anesm